

## COMMUNE DE CHATENAY

*Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France*

L'an 2021, le 6 avril à 19h40, le Conseil Municipal de la Commune de CHATENAY s'est réuni à la SALLE DE CONSEIL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DAGUET Laurent, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 30/03/2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30/03/2021.

**Etaient présents :** Mr DAGUET Laurent, Mr MOREAU Xavier, Mr MORANDIERE Eric, Mr BOUVARD Thibaut, Mr. DESSEROIR Alexandre, Mme FASCIANO Valérie, Mme PANZA Catherine, Mme BARDINA Virginie, Mr PLATA Sylvain, Mr SORIN Florent,

Absents excusés : Mr VILAR Christophe

Soit la majorité des membres en exercice.

Monsieur BOUVARD Thibaut a été nommé secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 23/03/2021 par le Conseil Municipal.

### I-DELIBERATION CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT

Mr Le Maire expose comme suit :

Vu le résultat de clôture 2020

Investissement :	- 31 999.91 €
Fonctionnement :	255 817.73 €

Considérant l'état des restes à réaliser :

Recettes :	6 405,00 €
Dépenses :	15 000,00 €

Il est proposé de procéder à l'affectation du résultat 2020 de la commune comme suit :

(Rec. Fonct.) – article 002 :	215 222.82 €
(Rec. Inv.) – article 1068 :	40 594.91 €
(Dep. Inv.) – article 001 :	<b>31 999.91 €</b>

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'affecter le résultat 2020 de la commune tel que proposé.

### II-DELIBERATION CONCERNANT LE VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2021

Monsieur le Maire explique que pour l'année 2021 la taxe d'habitation est réellement supprimée, cette suppression est compensée par l'attribution de la part départementale sur le foncier bâti avec un coefficient correcteur. Il reste au conseil municipal a voté le taux du foncier bâti et non bâti.

Il est proposé de fixer les taux comme suit :

Foncier Bati : 10 % (ancien taux communal) + 20.22 % (ancien taux départemental)

Foncier Non Bati : 16.95 %



## COMMUNE DE CHATENAY

*Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France*

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité a accepté cette décision.

- taxe foncière bâti : 30.22%, taxe foncière non bâti : 16.95%

Pour les redevables, le montant de la taxes foncières sur les propriétés bâties restera inchangé.

### **III-DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2021 de la commune incluant l'affectation du résultat 2020 de la commune, le compte de gestion et le compte administratif 2020 ayant été votés.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **adopte le Budget Primitif 2021 de la commune** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 353 493.82 € en section de fonctionnement et à la somme de 131 816.91 € en section d'investissement.

### **IV-DELIBERATION POUR LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire propose d'attribuer des subventions aux associations pour 2021.

Après débats et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide d'accorder les subventions suivantes :

Don de sang Eure et Loir	20,00 €
Lutte contre le cancer	20,00 €
Familles Rurales	20,00 €
JSP Baudreville	50,00 €
SADS Chateaudun	20,00 €
ADMR Beauce portage repas	20,00 €
SIAD Ymonville	20,00 €
Paralysés de France	20,00 €
AS Aunay/Sainville	50,00 €
ADEPCO	50,00 €
Comité des Fêtes Chatenay	200,00 €
Club Hand Auneau	50,00 €
FNACA	20,00 €
Les Z'Amis de Chatenay	50,00 €

-Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Mr Le Maire explique qu'à la suite d'un rendez-vous avec l'association Les Z'Amis de Chatenay, une demande pour la pose d'Algeco a été faite pour créer un lieu de vie partagé mais à l'heure actuelle aucun terrain n'est disponible pour ce type de construction.

## **COMMUNE DE CHATENAY**

*Membre de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France*

- L'association Les Z'Amis de Chatenay prévoit une bourse aux plantes le 8 mai 2021 et le conseil municipal donne son accord pour l'installation sur le domaine public à la mare de Chatenay.
- Il a été rapporté que les routes récemment refaites comportaient plusieurs défauts. Un rendez-vous de fin de chantier va être mis en place avec la société V.R.D.78 le plus rapidement possible.
- Il est rappelé à l'ensemble des administrés qu'il y a un arrêté affiché au panneau qui stipule que le port du masque est obligatoire à partir de 11 ans et qu'il est interdit de consommer de l'alcool sur ce le domaine public.
- Le Conseil Municipal rappelle que la vitesse dans Chatenay n'est pas respectée. Le Conseil Départemental devrait mettre en place des comptages de vitesse pour étudier la mise en place un moyen de régulation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

